

**Procès-Verbal de la séance
du Conseil Municipal
du
Jeudi 28 Mars 2024 à 14h30.**

Président : Alain BARALE- Maire

L'an deux mille vingt-quatre et les vingt-huit mars à 14h30,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Présents : MM. BAIN Chantal – BIGHETTI de FLOGNY Charles - CAMOIN Yves –GAYMARD Marie-José – GRANDAZZI Sandrine – LAUGIER Lucette et LUCAS Aurore.

Absents excusés : M. TROIN François a donné procuration à M. CAMOIN Yves

Secrétaire de séance : BIGHETTI de FLOGNY Charles

I- Finances :

1- Budget Principal

Le Compte de gestion définitif n'ayant pas été édité par les services de la trésorerie, nous ne pouvons pas :

- a. Voter le Compte Administratif 2023
- b. Affecter du résultat 2023
- c. Voter le Compte de Gestion 2023
- d. Voter le Budget Primitif 2024
- e. Provision pour risques et charge

Ces 5 points sont reportés à une prochaine séance

f. Vote des taxes locales

Le Conseil municipal, décide de maintenir les taux de l'année précédente, pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 9,67 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 36,50 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 78,44 %

Délibération à l'unanimité

g. Admission en non-valeurs : Dettes de Mme DOS SANTOS Johana (surendettement)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1617-5 et L.2343-1 ;

Vu l'arrêté du 13 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

Vu la demande de Monsieur l'Inspectrice des Finances Publiques auprès de l'ordonnateur de constater le caractère irrécouvrable des créances de Mme DOS SANTOS ARAUJO Johana (Dossier de Surendettement) et de prononcer leur admission en non-valeur selon les listes ci-dessous :

Exercice	Référence de la pièce	N° ordre	Imputation budgétaire de la pièce	Nom du redevable	Objet pièce	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2020	T-151	2	752--	DOS SANTOS ARAUJO Joa	300	114,76	Surendettement et décision effacement de dette

Considérant le caractère irrécouvrable des créances admises en non-valeur, de Mme DOS SANTOS ARAUJO Johana (Dossier de Surendettement) dont le montant total s'élève à 104,40€ (cent quatre euros et quarante centimes) sur le budget général.

le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- d'admettre en non-valeur pour les montants suivants : Budget principal 6541 – Créances admises en non-valeur 104,40 €

- d'autoriser l'inscription des crédits au budget principal de la ville sur les comptes 6541 « créances admises en non-valeur ».

Délibération à l'unanimité

2- Budget de la Station de distribution de Carburant

a. Vote du compte Administratif 2023

Monsieur le Maire quitte la séance.

Le Conseil Municipal DESIGNER M. CAMOIN Yves, 1^{er} Adjoint, pour présider au vote du Compte administratif, et ADOPTE par 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le compte administratif de l'exercice 2023, arrêté comme suit:

	Résultats N-1	Opérations Exercice		Résultats
		Dépenses	Recettes	
Fonctionnement	6 433,29	1 346 345,29	1 442 120,91	102 208,91
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux	6 433,29	1 346 345,29	1 442 120,91	102 208,91

Délibération à l'unanimité

b. AFFECTATION des résultats de l'exercice 2023 :

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	95 775,62
Résultats antérieurs reportés Ligne 002	6 433,29
Résultats à affecter	102 208,91
<u>Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	
<u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	
Besoin de financement	
Excédent de financement	
Besoin de financement	
TOTAL à REPORTER	102 208,91
Affectation en réserves R 1068 en investissement	
Report en investissement R 002	
Report de fonctionnement D002	102 208,91

Délibération à l'unanimité

c. Vote du Compte de Gestion 2023

Le Conseil Municipal, par 09 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2023 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Délibération à l'unanimité

d. Vote du Budget Primitif 2024

Le Conseil Municipal ADOPTE, par 09 voix pour, le budget primitif de l'exercice 2024 arrêté comme suit :

	DÉPENSES en Euros	RECETTES en Euros
Section fonctionnement		
Résultat reporté	0,00	102 208,91
Crédits reportés	0,00	0,00
Crédits nouveaux	1 477 000,00	1 374 791,08
Total de la section	1 477 000,00	1 477 000,00
Section d'investissement		
Résultat reporté	0,00	0,00
Crédits reportés	0,00	0,00

Crédits nouveaux	0,00	0,00
Total de la section	0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL	1 477 000,00	1 477 000,00

Délibération à l'unanimité

3- Budget de la Station du CCAS

a. Vote du compte Administratif 2023

Monsieur le président qui la séance

Le Conseil d'Administration DESIGNÉ Mme GRANDAZZI, 2^{ème} adjointe, pour présider au vote du Compte administratif, et ADOPTE par 6 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le compte administratif de l'exercice 2023, arrêté comme suit:

Résultats N-1		Opérations Exercice		Résultats
		Dépenses	Recettes	
Fonctionnement	3 160,37	3 192,37	175,00	143,00
Investissement	1 528,86	0,00	0,00	1 528,86
Totaux	4 689,23	3 192,37	175,00	1 671,86

Délibération à l'unanimité

b. AFFECTATION des résultats de l'exercice 2023 :

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	- 3 017,37
Résultats antérieurs reportés Ligne 002	3 160,37
Résultats à affecter	143,00
Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	+ 1 528,86
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	
Excédent de financement	
Besoin de financement	
TOTAL à REPORTER	1 671,86
Affectation en réserves R 1068 en investissement	
Report en investissement R 002	1 528,86
Report de fonctionnement R002	143,00

Délibération à l'unanimité

c. Vote du Compte de Gestion 2023

Le Conseil d'Administration, par 07 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2023 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Délibération à l'unanimité

d. Vote du Budget Primitif 2024

Le Conseil d'Administration ADOPTE, par 079 voix pour, le budget primitif de l'exercice 2024 arrêté comme suit :

	DÉPENSES en Euros	RECETTES en Euros
	Section fonctionnement	
Résultat reporté	0,00	143,00
Crédits reportés	0,00	0,00
Crédits nouveaux	6 000,00	5 857,00

Total de la section	6 000,00	6 000,00
	Section d'investissement	
Résultat reporté	0,00	1 528,86
Crédits reportés	0,00	0,00
Crédits nouveaux	0,00	0,00
Total de la section	0,00	1 528,86
TOTAL GÉNÉRAL	6 728,86	7 528,86

Délibération à l'unanimité

II- Personnel Communal :

1- Conventions avec le Centre de Gestions- Examens Psychotechniques-exercice 2024

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion du Var pour l'année 2024, qui permet de bénéficier, à titre gratuit, de la prise en charge des examens psychotechniques des Adjoints Techniques Territoriaux de la commune assurant à titre principal la conduite d'un véhicule.

Délibération à l'unanimité

III- ODEL VAR : Centre aéré du Logis du Pin

Le Conseil Municipal, décide d'accepter la proposition de financement de 19,78 € par jour et par enfant représentant 50 % du coût facturé aux familles, par l'ODEL (39,57 €) et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de l'accueil de loisirs avec l'ODEL-Var, pour les enfants de la commune, concernant la période du 08 juillet au 23 août 2024

Délibération à l'unanimité

IV- Travaux-Acquisitions : Demande d'aide à la Région PACA et du Département du Var :

1- **Façade de l'Eglise** : en attente d'un nouveau devis

2- **Réhabilitation de la Bergerie de l'Aire – Extension du Musée d'Antan**

Demande d'Aide au Conseil Régional PACA dans le cadre du dispositif « Nos Communes d'Abord » - Année 2024

le Conseil Municipal, SOLLICITE l'aide de la Région PACA à hauteur de 50 %, soit **29 651,00 € H.T** dans le cadre dans le cadre du dispositif « Nos communes d'Abord » année 2024.

Délibération à l'unanimité

3- **Acquisition Maison Capon** – K414 - Demande d'Aide au Conseil Départemental du Var

Le Conseil Municipal SOLLICITE l'aide du Département du Var, à hauteur de 80%, soit 40 000 € H.T, pour participer au financement de cette acquisition.

Délibération à l'unanimité

V- Intercommunalité- Symielecvar :

Le Conseil Municipal, APPROUVE le transfert :

* de la compétence n°8 de la commune des ARCS SUR ARGENS

* de la compétence n°7 de la commune de PLAN D'AUPS

au profit de TE83-SYMIELEC.

Et AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

Délibération à l'unanimité

VI - Affaires en cours et Questions diverses :

- **Camping Humawaka** : Monsieur le Maire donne lecture du jugement du 21/03/2024.
- **Urbanisme** :
 - o Révision du PLU : Monsieur le Maire informe l'assemblée que la réunion initialement prévue le vendredi 22 mars 2024 à été annulée à la demande du cabinet BEGEAT. Elle sera reportée ultérieurement.
 - o Monsieur le Maire donne lecture de la demande Monsieur et Madame PROKASKA sollicitant un recours gracieux concernant sa demande de CUB n° 0830442024K0001 (construction d'une maison en zone N) non réalisable. Comme indiqué à Monsieur PROKASKA, le Conseil Municipal doit faire un recensement de toutes les demandes de modification avant d'entamer une révision du PLU.
- **Amandes de polices** : Un projet concernant la signalisation entre le CD 955 et le chemin du Pré de la Croix sera étudié
- **Centre de Santé - DPVa** : La Maison de Santé Max DEMARIA devient une antenne du centre de Santé Dracénie Provence Verdon Agglomération de Vidauban, comme les antennes de Bargemon, et Sillans la Cascade.
- **Déchetterie** : Mme GRANDAZZI demande a améliorer la signalisation de la déchetterie. Monsieur le Maire informe que le bac à huile située à l'entrée a été déplacé à l'intérieur et que le bac de vêtement sera déplacé à l'entrée du village.
- **Projets à étudier** : Sol du Multisports – mise en place de jeux ou éléments sportifs – amélioration des logements communaux
- **Chemins** : Mme GRANDAZZI demande la possibilité de refaire complètement le chemin qui va de la chapelle de Guibert jusqu'au bas du camping municipal (drains, goudron...)

La séance est levée à 17h30

Le Maire
A. BARALE

